

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-2609

présenté par
M. Giraud

à l'amendement n° 2520 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 55

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« II *bis*. - L'article 2 de la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.